



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-neuf février 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Jean-Michel CALVI, Claude GOY, Christiane FONT, Franck GUILLON, Marie Christine PONCET, Marie-Andrée COUTURIER, Christine DENIS, Jérôme GUBIEN, Guy RAGEY, Anne Sophie Bouteille (arrivée 20h30), Anne DITCHFIELD, Franck ESSERTEL

Absents :

Excusés : Geneviève FAYOLLE, Régis GUINAND, Lionel MILETIC, Karine FONT

Pouvoirs : Lionel MILETIC à Guy RAGEY, Régis GUINAND à Fabrice BOUCHUT, Karine FONT à Claude GOY

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 28 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ ***N° 2016-07 : Avenant moins-value – Entreprise CHARDON – Marché Groupe Scolaire***

Monsieur le Maire présente l'avenant n°6 au marché du Groupe Scolaire. Il s'agit d'une moins-value sur le lot « menuiserie », entreprise CHARDON, causée par une diminution des travaux à effectuer. Cette entreprise a fait une moins-value de 730.70 € HT. Il s'agit d'une balance des plus et des moins qui est finalement négative. Entre autres, de gros postes de travaux ont été supprimés comme les stores intérieurs sur les portes. C'est le décompte définitif qui pointe cette différence à l'avantage de la commune. Il intègre également les avenants déjà passés.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2016-08 : Forfait scolaire***

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique. Le mode de calcul permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique. Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Monsieur le Maire dit que l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2015 ayant été prises en compte, le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique est de 574,64 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée établie sur la base de 574,64 € par élève, pour 86 élèves, soit un montant total de 49 419,04 € pour 2016.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-09 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acheter des jeux pour enfants, ainsi que des tables et des bancs extérieurs afin de réhabiliter certaines aires de jeux et de repos de la Commune, notamment sur Lamure.

Monsieur le Maire souhaite demander une subvention exceptionnelle auprès de Monsieur Christophe GUILLOTEAU, au titre de la réserve parlementaire. Le montant total de cet achat s'élève à 5 611,55 € HT.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-10 : Subvention exceptionnelle OGEC – Année scolaire 2014/2015 – Cantine et garderie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Larajasse prend en charge le déficit des services de cantine et de garderie organisés par l'OGEC pour les enfants de l'école privée Saint-François.

L'OGEC ayant fait passer son bilan de l'année 2014-2015, il est proposé d'affecter une subvention exceptionnelle à l'OGEC d'un montant total de 9 903,27€, correspondant aux coûts du salaire de l'ATSEM et de l'entretien pour la cantine soit 5 903,27 € et au coût de la garderie pour 4 000 € (plafond : 4000 € / réel : 4 284,86 €).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-11 : Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local – accessibilité des bâtiments publics**

Monsieur le Maire présente le fonds de soutien à l'investissement public local. Dans sa loi de finances pour 2016, l'Etat a créé un fonds de soutien à l'investissement public local afin d'aider les communes qui ont des projets d'investissement importants et bien définis.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier concernant la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Le budget global pour la réalisation de ces travaux est de 100 000 €. Les établissements concernés sont : Centre d'accueil, Soleil Couchant, Salle Ste Anne, Salle des Murataires, Toilettes publiques de L'Aubépin, Bar des Gones, Vestiaires du stade et Ancienne école de L'Aubépin.

Il est donc proposé de demander une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public sur une base de dépense de 100 000 € pour la mise aux normes des 8 bâtiments publics.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-12 : Fixation du forfait par élève pour les fournitures scolaires**

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Monsieur le Maire propose un montant de 43€ par élève, soit un montant total de 2 709 € pour 63 élèves, ainsi qu'un crédit direction de 150 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- Commission culture :
 - Jumelage : peu de monde à la réunion du 4 février 2016. 4 associations représentées. Une ou deux personnes disponibles pour s'impliquer. Ce n'est pas assez pour constituer un comité de jumelage et porter le projet de jumelage. Organisation d'une autre réunion le 8 avril 2016, à 19h en Mairie de Larajasse. S'il n'y a personne à cette nouvelle réunion, le projet sera abandonné.
- Commission Urbanisme
 - Instruction des documents d'urbanisme en cours
- Commission Voirie :
 - Deux chantiers n'ayant pu être terminés en 2015 par manque de budget seront réalisés cette année
 - Il est prévu en plus de faire le chemin du cimetière de Lamure, celui de la Sagne à l'Aubépin et un bicouche sur 200 mètres environ sur le chemin du Michalon et le chemin de la Carabina à Larajasse
 - Il est prévu de faire avec les agents techniques le chemin de la Rivoire et le parking 10 places au Chemin des Frênes
- Commission Finances
 - Point sur le budget en cours
 - Réunion publique budgétaire le 24 Mars 2016 à 20h, en Mairie de Larajasse. Réunion intégrée au Conseil Municipal budgétaire.
 - Révision de la procédure d'achat public interne à la Commune. Désormais, il sera demandé un seul devis pour une dépense prévisionnelle inférieure à 2 000€. Ensuite, deux devis demandés pour une dépense comprise entre 2 000 € et 10 000 €. Trois devis devront être demandés pour les dépenses supérieures à 10 000 €.
 - Taux des impôts locaux : augmentation des taux des impôts locaux de 2%
- Commission Bâtiment
 - Escalier extérieur posé au Pôle d'Animation
 - Salle sous la Chapelle de la Providence : commencement des travaux d'électricité et de plomberie en ce début d'année
- Commission Tourisme
 - Balade sur le thème de l'astronomie le 11 août 2016, à St Appolinaire
 - Balade géo biologique décalée au 15 octobre 2016, à St Pierre (à la place de la balade prévue au mois d'Août 2016)

- **Informations diverses**

- ADMR : recherche d'employés car augmentation des heures chaque année
- Formation défibrillateur prévue par la Commune à destination de toutes les associations qui utilisent le Pôle d'Animation. 1 à 2 personnes par association pourront profiter de cette formation prise en charge par la Commune
- Groupement des 4 Cantons : il n'est pas souhaité de cotiser auprès de ce groupement pour 2016
- Centre socio culturel : organisation avec les communes d'une soirée pour les jeunes de 12 à 15 ans dans chaque village
- SCOT des Monts du Lyonnais terminé. A consulter sur le site du SCOT. Il devrait être applicable au 1^{er} janvier 2017
- Mise en vente des chaudières gaz de la Maison du Parc
- Deux locaux disponibles à la Villa Mary, ouverts aux professionnels de santé
- Pétition reçue en Mairie contre le projet de centralité. Un débat est évoqué, des échanges ont eu lieu mais n'altère pas la physionomie principal du projet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 24 Mars 2016, à 20h, en Mairie